Document generated on 04/29/2024 8:26 a.m.

Québec français

Comment faciliter l'arrimage des ordres

Odette Lussier

Number 87, Fall 1992

L'arrimage des ordres d'enseignement

URI: https://id.erudit.org/iderudit/44794ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)
1923-5119 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Lussier, O. (1992). Comment faciliter l'arrimage des ordres. *Québec français*, (87), 50–52.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Comment faciliter l'arrimage des ordres

Odette Lussier

Des lacunes sont souvent signalées chez les étudiants qui en sont à leurs débuts au collégial : de la difficulté à gérer leur temps, une tendance à l'absentéisme, du découragement devant l'effort et même, quelquefois, un comportement immature en classe. Le taux d'abandon et d'échec est très élevé en première session du cours collégial, tant chez les étudiants qui suivent la voie générale que la voie professionnelle. Le choc du passage du secondaire au collégial est un phénomène qui a été étudié par plusieurs chercheurs. Les professeurs de français sensibles à cette situation peuvent sans doute tenter de diminuer les impacts négatifs de cette transition.

Dans le but de faciliter le passage secondaire-collégial, les enseignants des deux ordres doivent échanger davantage sur leurs programmes respectifs et sur leur enseignement. Ce texte se veut justement une contribution à cet échange.

Il s'agira d'abord de décrire les aptitudes que les enseignants du collégial souhaitent retrouver chez les étudiants qui terminent leur cours secondaire, puis de traiter de la continuité (ou de l'absence de celle-ci) entre les deux ordres et de l'encadrement des élèves.

Aptitudes

L'étudiant ne peut s'attendre à réussir un cours de français au collégial s'il ne possède pas une certaine rapidité de lecture. S'il lit moins de quarante pages à l'heure (il s'agit ici d'un texte relativement simple), il risque d'être grandement défavorisé lorsque les enseignants du collégial lui demanderont de 500 à 1000 pages de lecture pour un seul cours... Évidemment, pour lire vite, il faut lire beaucoup. Certains élèves amorcent leurs études au collégial avec, pour tout bagage de lecture d'écrits littéraires, quelques textes de chanson et un roman. Il n'est pas étonnant qu'ils sursautent lorsqu'on leur demande de lire trois, quatre ou même cinq œuvres de fiction en quinze semaines...

Le diplômé du secondaire devrait également posséder un vocabulaire assez riche pour être capable de lire des textes de revues et de journaux suffisamment sérieux. Le cours collégial devra permettre à l'élève de développer davantage ce vocabulaire, afin de l'amener à lire des textes plus complexes, lui donnant ensuite accès aux manuels techniques ou aux textes théoriques obligatoires dans le domaine d'études qu'il a choisi.

L'objectif du programme du secondaire est de préparer l'étudiant à comprendre des discours oraux et écrits propres à répondre à ses besoins de communication personnelle et sociale; en accord avec cet objectif, les guides pédagogiques suggèrent aux enseignants de fournir à l'élève des textes simples, portant sur le vécu quotidien des adolescents. Cela exclut, semble-t-il, plusieurs autres types de textes qui pourraient, tout en augmentant la capacité de lire des étudiants, leur faire découvrir autre chose que leur monde habituel. Il n'est pas certain que le degré général de difficulté des textes proposés actuellement permette aux élèves d'atteindre la compétence requise pour suivre des cours de français au collégial. Heureusement, plusieurs enseignants du secondaire semblent partager cette opinion et exigent davantage de leurs élèves.

Il faut également ajouter que les nouveaux cégépiens devraient avoir développé un imaginaire suffisant pour être capable de lire des textes à caractère poétique ou symbolique. Certains étudiants prétendent ne rien comprendre aux textes littéraires qu'on leur présente, lorsque l'histoire n'est pas tout à fait plausible (seule la science-fiction échappe à cette critique et semble un univers familier pour eux). De la même façon, un texte narratif non chronologique les rebute assez rapidement, rendant ainsi difficile l'accès à quantité de textes contemporains.

En ce qui concerne la production de discours, les étudiants arrivent au collégial avec des formations très inégales. Les élèves du collégial sont appelés à rédiger des textes analytiques ou critiques comportant plusieurs pages et devant respecter une structure logique. Les enseignants du collégial refusent de plus en plus d'accorder des notes pour un texte incompréhensible ou mal structuré. Il n'est pas question de chercher ce que l'élève a bien pu vouloir dire. De plus, la plupart des enseignants des collèges s'entendent pour accorder de 10 à 20 pour cent des points à la qualité du français dans les travaux écrits. Un étudiant qui veut réussir ses cours de français au collégial devrait, au minimum, démontrer une bonne connaissance des codes syntaxique, morphologique et grammatical. Ces connaissances pourront d'ailleurs être développées davantage durant sa formation au cégep. Il n'est pas rare de constater l'étonnement de plusieurs élèves, lorsqu'ils sont soumis à une dictée d'évaluation dès le premier cours de français au collégial. On sait que le Ministère, si l'on se fie

à ses guides pédagogiques, n'impose pas les dictées et les exercices grammaticaux au secondaire, suggérant au contraire d'amener l'élève à procéder par induction pour construire une règle qu'il pourra ensuite énoncer dans ses propres termes. Au collégial, l'étudiant faible en français écrit peut se voir imposer un cours de mise à niveau où, souvent, exercices de grammaire, mémorisation de règles et dictées sont à l'honneur. Curieusement, plusieurs élèves approuvent ce type d'enseignement traditionnel et apprécient de recevoir une formation en analyse logique et grammaticale à partir de textes littéraires.

Selon les instructions de la Direction des programmes, les discours surtout retenus pour la pratique de production sont ceux s'apparentant à la nouvelle littéraire, puisque «... certains discours ont été retenus uniquement en compréhension car leur production a été jugée trop difficile pour un élève de cet ordre d'enseignement : message publicitaire, éditorial, poème, pièce de théâtre, roman, etc.»[1]. Cela explique peut-être les difficultés rencontrées par certains étudiants lors de la production de textes à caractère littéraire. Les enseignants du secondaire qui encouragent la création de plusieurs types de discours littéraires avantagent grandement leurs élèves qui désirent entreprendre des études supérieures.

Continuité

Le lien de continuité entre le programme de français du secondaire et celui du collégial ne semble pas clairement établi. Une manifestation de ce fait : le choix des discours imposés en 5e secondaire. Parmi les textes proposés aux élèves, on retrouve, entre autres, le contrat et l'éditorial et, en ce qui concerne la production, on privilégie la lettre d'opinion et le texte argumentatif. Il ne s'agit pas ici de dénigrer ces choix qui sont certainement basés sur des fondements valables. Il faut cependant avouer que l'étude ou la production de ces textes ne constituent pas un préalable immédiat aux cours de français du collégial. Par ailleurs, les enseignants du collégial enseignent selon un programme-cadre qui, par définition, laisse beaucoup de place aux choix personnels. Il est possible que certains enseignants bâtissent leurs cours en prenant pour acquises certaines connaissances ou aptitudes que les élèves ne possèdent pas. Ils placent ainsi ces élèves dans une situation précaire, puisqu'ils sont incapables d'intégrer les concepts présentés, faute de pouvoir faire des liens avec des apprentissages antérieurs. Un autre problème, de vocabulaire celui-là, se pose à l'élève. Au secondaire, les enseignants utilisent les termes *textes informatifs, expressifs et argumentatifs*. Cette terminologie est très peu employée au collégial, où elle ne serait pas d'un très grand apport dans l'analyse des textes littéraires. Cela est, bien sûr, un problème relativement facile à corriger, mais demande de la bonne volonté de part et d'autre.

Encadrement des étudiants

Fréquemment, le diplômé du secondaire se fait une image fausse du collégial. Son horaire lui permettant une grande autonomie, il a souvent du mal à gérer son temps. Cette difficulté peut être atténuée lorsque l'élève a déjà développé l'habitude de planifier systématiquement ses activités à l'aide d'un agenda. Les travaux à domicile, qu'ils consistent en lectures ou en productions écrites, constituent un des principaux problèmes des étudiants. Comme ces travaux sont à remettre un, deux ou même trois mois plus tard, ils ne leur imposent pas la pression habituelle des devoirs à faire au jour le jour et certains ont tendance à repousser le plus loin possible leur exécution. Un contrôle ponctuel de l'état des travaux peut sans doute permettre aux enseignants de limiter les échecs. De même, les enseignants du secondaire qui demandent à leurs étudiants des travaux de longue haleine contribuent à améliorer la situation. La lecture de textes hors cours, si elle n'est pas suivie d'un test dans un délai relativement court, pourra aussi être considérée comme superflue par l'élève de première session, qui ne comprendra dramatiquement son utilité que lors d'un examen final.

L'encadrement des étudiants de première année est un sujet qui préoccupe les enseignants de toutes les disciplines, mais particulièrement les enseignants de français, puisqu'ils dispensent des cours obligatoires. Les étudiants du collégial ont souvent l'impression d'être isolés, sans ressources devant leurs difficultés et très éloignés de leurs enseignants qu'ils ne voient qu'une fois par semaine. Tous les cégeps ont instauré des programmes spéciaux destinés à améliorer cette situation; en français, par exemple, des centres d'aide ont été mis sur pied dans plusieurs collèges. Cependant, les étudiants vont naturellement préférer rencontrer le professeur qui leur enseigne chaque semaine plutôt qu'un inconnu. Pour que cela soit possible, il faudrait sans doute penser à diminuer le nombre d'étudiants dans les groupes. En effet, comment peut-on

demander aux enseignants de repérer les étudiants en difficulté alors que leurs listes de cours en totalisent plus de cent cinquante? Il ne faut pas oublier que les cours de français au collégial consistent en quinze rencontres de trois heures.

En fait, il semble qu'effectivement l'arrimage des ordres secondaire et collégial ne soit pas favorisé par les programmes. Cependant, plusieurs enseignants, tant au secondaire qu'au collégial, s'en préoccupent et peuvent réussir à diminuer les effets négatifs de cette transition chez les élèves. Pourtant, il y a un tel écart entre ces deux ordres que les enseignants ignorent souvent ce qui se fait de part et d'autre. Ce problème, d'ailleurs, est accentué au collégial, où les enseignants d'un même département peuvent placer le même volume au programme de cours différents et ne jamais s'en apercevoir. Les élèves, par contre, le sauront...

Il faudrait que des mécanismes de consultation soient établis pour permettre des échanges entre les enseignants de ces deux ordres d'enseignement et susciter des initiatives conjointes afin de diminuer le nombre d'échecs et d'abandons. Ces consultations devraient également intégrer les enseignants des centres pour adultes. On le sait, le pourcentage d'étudiants adultes a beaucoup augmenté ces dix dernières années et plusieurs ont obtenu leur diplôme de ces centres. Le seuil de passage étant moins élevé dans ces écoles, leurs finissants sont encore moins bien préparés aux études collégiales, du moins en ce qui concerne les cours de français[2].

Entre temps, deux événements importants sont attendus prochainement, qui contribueront très probablement à l'amélioration de la situation : la réforme de l'enseignement collégial annoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, ensuite des changements au programme de français du secondaire dont le contenu devrait, dans les plus brefs délais, être divulgué aux enseignants des deux ordres concernés.

1. Direction générale du développement pédagogique. *Guide pédagogique, secondaire*. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec, Mai 1982, page 23.

2. Le seuil de passage dans ces centres est de 40 % pour ce qui est des savoirs parler, comprendre, lire et rédiger et de 60 % pour l'orthographe, les notes pour un cycle complet devant totaliser 50 %.